



Ce que signifie rejoindre le Conseil d'administration de l'Association canadienne de location de grues

Bienvenue au conseil d'administration de l'Association canadienne de location de grues (ACLG) Le conseil d'administration de l'ACLG est composé de 13 administrateurs, dont 10 représentants d'entreprises de location de grues et 3 d'entreprises fournisseurs. Ce guide est conçu pour familiariser les nouveaux administrateurs avec les engagements, tant temporels que financiers, qui accompagnent leur rôle important au sein du conseil.

Responsabilités du directeur :

- Supporter les dépenses personnelles liées à la participation aux réunions du conseil d'administration.
- Soumettez une demande officielle comme indiqué à la page 3.
- Participer à la conférence annuelle et à l'AGA.
- Prononcez un discours d'introduction concis d'une minute à l'AGA.
- Participer activement à toutes les réunions du conseil d'administration.

Calendrier d'engagement des administrateurs : Une fois élus à l'AGA, les administrateurs acceptent le calendrier suivant :

1. Réunion du conseil d'administration post-AGA (20 minutes) :

- a. Élection du Comité exécutif.
- b. Confirmation des changements de signatures autorisées.
- c. Lieu : Lieu de la conférence.

2. Session d'intégration virtuelle (2 heures) :

- a. Objectif : Instruire les administrateurs nouveaux et existants sur la structure et les responsabilités du conseil d'administration.
- b. Coût : Aucun.

3. Retraite du conseil d'administration d'automne (2 jours) :

- a. Période : Mi-septembre à fin septembre, au Canada.
- b. Les administrateurs couvrent leurs frais de déplacement et d'hébergement.
- c. L'ACLG obtient des tarifs de chambres compétitifs ; Les directeurs fournissent une carte de crédit à l'arrivée.
- d. L'ACLG couvre les repas, les pause-café et les frais de réunion. Les conjoints(es) sont les bienvenus aux repas.
- e. Des dîners de réseautage pour les administrateurs et les conjoints(es) sont organisés et facturés après l'événement.



4. Retraite hivernale du Conseil (2 jours) :

- a. Historiquement dans des endroits chauds (par exemple, Floride, Arizona, Californie, Mexique) début février.
- b. Structure et dispositions de dépenses similaires à celles de la retraite d'automne du conseil d'administration.

5. Réunion virtuelle du conseil d'administration du printemps (1,5 heure) :

- a. Objectif : Examiner et sélectionner les candidatures pour la prochaine AGA et approuver les états financiers.
- b. Coût : Aucun.

6. Conférence annuelle et AGA :

- a. Présence obligatoire des administrateurs.
- b. Les administrateurs gèrent leurs frais d'inscription, de voyage et d'hébergement.
- c. Un dîner de groupe pré-conférence, organisé par le président, est facturé aux administrateurs après la conférence.

Participation des conjoints : Les conjoints et partenaires sont chaleureusement invités aux événements de l'ACLG, y compris les dîners et activités de groupe. Toutefois, les réunions du Conseil sont réservées aux administrateurs élus. De nombreux directeurs coordonnent ces événements avec des vacances personnelles, en particulier lorsqu'elles se déroulent dans des lieux touristiques.

Impact culturel : Le conseil d'administration de l'ACLG a favorisé une culture de confiance et de respect mutuels. Les efforts collaboratifs des leaders de l'industrie pendant deux jours, deux fois par an, ont considérablement fait progresser notre secteur.



Candidature pour devenir administrateur

1. Information:

Nom	
Compagnie	
Adresse	
Ville	
Prov	
Zip/ Code postal	
Téléphone bureau	
Mobile	
Courriel	

2. Joindre votre CV et/ou votre biographie.

3. En 50-100 mots, veuillez nous partager pourquoi vous voulez joindre le CA et ce que vous aimeriez apporter à l'association pendant votre manda.

4. Veuillez faire parvenir à: claire@ccra-aclg.ca

En soumettant ma candidature au poste d'administrateur, je reconnais et accepte par la présente les obligations financières associées à ma participation aux réunions du conseil d'administration telles que décrites par l'Association canadienne de location de grues.

Date

Signature

Dès réception de votre candidature, celle-ci fera l'objet d'un examen approfondi par notre comité de nomination. La direction ou un représentant du Comité vous contactera par la suite pour engager une discussion détaillée concernant votre candidature.

Si vous êtes présélectionné, vous aurez l'occasion de vous adresser à nos membres lors de la prochaine assemblée générale annuelle, précédant l'élection officielle par les membres.